



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 6 décembre 2024**

Dossier 17 – DGATP - Temps de Travail de la PM

La Police municipale de la Ville de Marseille a un rôle primordial, de prévention nécessaire au maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique.

Ces agents sont confrontés quotidiennement à la violence de notre société qui malheureusement s'accroît sur notre territoire.

Il est essentiel pour l'UNSA que ces sujétions particulières soient reconnues par une réduction du temps de travail.

Concernant la brigade de nuit la proposition nous semble cohérente.

Pour autant, il nous apparaît que les distinctions entre les brigades maritimes, de jour, MMA et PC Radio n'ont pas lieu d'être.

A la lecture du document, nous revendiquons une harmonisation de la réduction du temps de travail pour l'ensemble des brigades de jours identique à hauteur de - 80h par an, et - 60h par an pour la brigade MMA et le PC Radio.